

Entrée en Cycle Préparatoire à l'Enseignement Supérieur – année 2023-2024

PROGRAMME DES EPREUVES

# ORCHESTRATION

➤ Nature des épreuves :

- Reconnaissance de timbres instrumentaux (épreuve écrite. Durée 20 mn)
- Orchestration d'un extrait d'une partition classique (durée : 2h 30)
- Réduction sur plusieurs portées d'un extrait de partition d'orchestre, et brève analyse du style orchestral (épreuve écrite : durée 50 mn)

Les candidats admissibles à l'issue des épreuves écrites passent un entretien devant le jury (durée : 10 mn environ).

➤ Organisation des épreuves :

- Reconnaissance de timbres = 9h - 9h20
  - Orchestration = 9h30 - 12h
  - Réduction de partition d'orchestre = 12h10 - 13h
- Suivant le nombre de candidats admissibles, les oraux débutent à partir de 16h ou 17h